

La Preuve

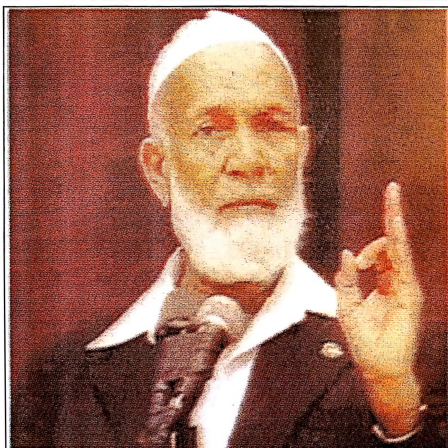
"... et voilà la religion de droiture..."

1 *Magazine islamique d'information générale paraissant au Burkina Faso*

Prix unique : 300 Frs CFA

N°020

JUIN 2009



AHMED DEEDAT

**La vie et l'œuvre
d'un illustre défenseur
de l'islam**

P.7-8

AFGHANISTAN

**Il faut maintenant
négocier avec les
Talibans !**

P.14

**Ne touchez
pas à mon
alternance !**

P.2

**La pudeur
en islam**

P.13

L'IMAGE DU MUSULMAN DANS LES FILMS BURKINABE

**L'homme de Dieu vaut
bien mieux que cela !**

P.6

L'alternance politique est devenue à la fois, un concept qui passionne et mobilise les opinions publiques africaines, mais qui agace et inquiète surtout les dirigeants. Cette situation exprime d'une part l'aspiration des populations à sortir de la démocratie bananière pour amorcer véritablement la voie de la bonne gouvernance fondée sur la transparence, l'égalité et la justice. D'autre part, elle met à nu le manque de lucidité et l'égoïsme de nombreux dirigeants africains. De toute façon, gars à celui qui osera y penser, ou pire, en parler. Au Burkina Faso, on peut donc tirer son chapeau à ceux qui ont eu le courage d'en parler au grand jour, de démystifier un sujet resté longtemps tabou.

Voici donc le paradoxe de la démocratie africaine : les dirigeants sont seulement prêts à accepter les règles et les valeurs qui ne mettent pas directement en danger leur maintien au pouvoir ; ils bannissent dans le même temps les aspirations profondes et la volonté de leurs peuples ! Mais même si cela peut relever du parcours du combattant ou quelque fois du suicide, il faut en parler ! Car tôt ou tard, il faudrait en parler.

Même si l'Afrique n'a pas le monopole des tripatouillages, de la gymnastique et des pirouettes politiques pour s'accrocher au pouvoir, comme on a pu être

édifié par la Russie de Poutine et de Medvedev, elle est de loin le continent qui fait honte à Montesquieu et aux précurseurs du système démocratique. L'alternance doit cesser d'être un tabou, sinon on n'aura que des marchés de dupes selon l'expression de quelqu'un. En parler, ce n'est pas forcément espérer la chute du régime ou aspirer à être chef. C'est plutôt un acte et un devoir citoyen pour tous ceux qui ont un réel amour de leur pays et qui ont l'intelligence nécessaire pour analyser et comprendre leur environnement. De plus, quand on a fait le choix de la démocratie, il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout.

Il faut en parler parce que l'alternance est au cœur de nombreuses crises latentes ou ouvertes sur le continent. Aucune société humaine ne peut accepter durablement qu'il y ait un seul groupe, une seule famille ou une seule personne qui la dirige. Elle finit par se lasser du manque d'imagination et de propositions nouvelles de la part de ses dirigeants du fait de l'usure du pouvoir. Par ailleurs en démocratie, on est en situation de concurrence ; et toutes les parties, autant qu'elles le sont, aspirent un jour à diriger et à gérer le pouvoir d'Etat. Et quand elles usent de toutes les voies légales d'accès au pouvoir, et quand toutes les issues sont verrouillées, elles

finissent par emprunter les chemins tortueux et obscurs de la violence et des coups d'Etat, comme on a pu le constater dans de nombreux pays du continent.

Les conséquences du verrouillage démocratique sont énormes, dramatiques et incommensurables. On sacrifie les intérêts de tout un peuple sur l'autel de l'obscurantisme d'un chef soutenu dans son élan suicidaire par un peuple ignorant et manipulé. L'Afrique fait donc des bonds démocratiques en arrière ; on passe le temps à tout reprendre, à tout reconstruire et à réconcilier à l'infini.

Tant que les dirigeants africains n'accepteront pas et ne comprendront pas que l'alternance est une exigence même de la démocratie et la seule voie par laquelle les pays pourront espérer le développement, l'Afrique restera la plaie du monde, un concentré de paradoxes, un horizon d'incertitudes, d'inquiétudes et de craintes. Le pouvoir n'est la propriété d'aucune personne, d'aucune famille et d'aucune tribu. Il doit être en mesure d'échoir entre les mains de tous ceux qui sont capables de faire des propositions réalistes, réalisables et pertinentes à leur peuple. ■

La Rédaction

Ne touchez pas à mon alternance !

Preuve évidente

Du divorce ou de la répudiation

Par Imam

Le sujet du divorce est un sujet difficile à traiter au même titre que le partage de l'héritage en islam. Car ce sont des sujets qui relèvent du droit. Si Dieu nous parle du mariage, de ses conditions, de ses responsabilités, Il a en même temps prescrit le divorce au cas où la vie du couple devient impossible. L'Islam tient beaucoup au respect des droits humains, au respect et au caractère sacré de la vie, si bien que les mécanismes existent en son sein pour résoudre les conflits. Le prophète (saw) nous dit que parmi les choses licites et permises, il y a justement le divorce, mais c'est aussi la chose la plus détestée par Dieu.

On peut définir le divorce comme la rupture du lien

conjugal entre l'époux et l'épouse avec l'intention ouverte de congédier. Le divorce est autorisé pour soulager l'un des conjoints d'un préjudice. Allah dit: "La répudiation ne peut être prononcée que deux fois. En cas de reprise, l'épouse doit être traitée avec égard. En cas de congédiement, le renvoi se fera déceintement" C2V229 Et cet autre verset: "Prophète, au cas où vous répudiez vos épouses, accordez leur une période de viduité, dont vous compterez les jours un à un" CV65V1 Un jour, un des compagnons du prophète se plaignit à lui, de l'obscurité de sa femme. Le prophète lui dit: "répudie-la" Abou Daoud

Le divorce est possible entre les deux conjoints s'il y a eu un préjudice qui est avéré aussi bien du côté de l'homme que du côté de la femme. Le prophète de sa part a dit: "Toute femme qui demande le divorce à son mari sans avoir subi de préjudice de sa part, ne sentira pas l'odeur du Paradis" (les auteurs des sunnanes). Le droit de divorce échoit donc prioritairement au mari d'abord: "le droit de divorce appartient au mari seul" a dit le prophète. Ibn maja et Darakatni. Ce hadith montre

aussi que quelqu'un d'autre ne peut s'arroger le droit de divorce d'une femme en lieu et place du mari mineur, ou d'un individu ne jouissant pas de sa faculté.

Toutefois, la femme à un droit de recours; elle peut demander le divorce au mari, c'est ce qu'on appelle le khol'o. Ce cas a été vécu au temps de Rassoul. L'épouse de Thabit Ben Kais vint trouver le prophète et lui dit: "Prophète de DIEU, je ne reproche rien à mon mari, ni son comportement ni sa conduite religieuse mais je déteste comme une impiété en restant avec lui. Lui rends-tu son jardin? Lui dit le prophète. Oui dit-elle! Alors s'adressant à l'époux, le prophète lui dit: "prend ton jardin et répudie-la". Boukhari. Le khol'o est soumis à des conditions. Il faut que l'aversion soit ressentie de la part de la femme et non le contraire. Si la haine venait du mari à l'encontre de son épouse, il n'aurait aucun droit à son jardin dont parle le prophète. À son tour aussi la femme ne doit demander le khol'o à son mari que seulement si la vie conjugale devient très critique.

Une autre condition non moins importante dans le processus du divorce c'est la

manière du divorce. On ne répudie pas une femme sur fond de colère comme on chasserait un animal de chez soi. On doit observer une période qu'on appelle la période de viduité. DIEU dit: "au cas où vous répudiez vos épouses, accordez-leur une période de viduité" ... "et craignez ALLAH votre Seigneur. Ne les faites sortir de leur maison, et qu'elles n'en sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude prouvée. Telles sont les lois d'ALLAH. Qui-conque transgresse les lois d'ALLAH se fait du tort à lui même".

Il y a beaucoup d'aspects au sujet du divorce, mais l'essentiel est d'insister sur les raisons et la manière de divorcer. En islam, on ne s'unit pas temporairement; voilà pourquoi le mariage temporaire est interdit. On s'unit pour la vie, pas pour la vie ici bas seulement, mais pour l'éternité. Mais certaines circonstances sont telles que la vie devient impossible entre les conjoints. Le divorce leur est autorisé, ceci dans l'adoration de DIEU. ■

La Preuve

Résumé de déclaration
N°1862/CA-GUOUA/PF
du 27 juillet 2007
ISSN 0796-8426
Tél. 50 37 94 30
Cell. 70 75 54 85

Email: preuve2007@yahoo.fr

Directeur de Publication
Mikaïlou Kéré
Secrétaire de rédaction
Siaka GNESSE
Responsable commercial
Moussa BOUGMA

Mise en page et impression
Altesse Burkina 50 39 93 10

Nombre de tirage
1000 exemplaires

Religion de vérité

Les musulmans et la célébration du mariage civil

Par Cheick Albayn

Dans le cadre de la promotion des droits humains, l'Etat burkinabè, des ONG et associations et certains partenaires de notre pays encouragent les citoyens à la pratique du mariage civil. Ainsi, des ministères, des mairies et des associations organisent et financent des mariages civils collectifs à l'intention de la population. Toutes ces initiatives ont suscité chez de nombreux citoyens surtout les fonctionnaires et les salariés du secteur privé le goût de faire le mariage civil, surtout l'envie d'avoir les documents administratifs nécessaires et de bénéficier de certaines allocations familiales.

Ainsi, chaque jour, les mariages célèbrent des mariages et les routes sont prises d'assaut par des cortèges de mariages avec ses lots de perturbation de la circulation. Ces mariages occasionnent aussi des dépenses pharamineuses et des gigantesques manifestations. Les musulmans, citoyens de ce pays, ne sont pas en marge de ce phénomène. Ils sont nombreux à faire de plus en plus le mariage civil couplé ou non au mariage religieux. Cependant, ils ne doivent pas ignorer les principes de l'islam qui sont sensés guider l'action de tout musulman et de toute musulmane en tout lieu et en tout temps.

C'est dans l'optique de rappeler ce que notre religion dit du mariage civil et l'attitude que le fidèle musulman doit observer pendant ce genre de mariage, que votre journal évoque ce sujet.

Il est admis par tous que le mariage (religieux, traditionnel ou civil) est un fait social qui n'engage pas seulement les deux époux mais surtout les familles en présence, voire les ethnies ou clans. Il est donc de règle, en islam ou dans la tradition qu'il soit célébré de façon publique et devant une autorité qui va consacrer l'union entre les deux époux. Alors, un mariage valide en islam doit remplir certaines conditions telles que la publication, le paiement de la dot, le consentement des deux parties, l'accord du wali (le gardien de la femme) et la présence des témoins.

Pratiquement, le mariage civil procède de la même façon : célébré par une autorité de l'Etat civil, en présence des deux conjoints, de leurs témoins et d'un public. Dans ce sens, l'islam ne s'oppose pas à une telle pratique qui ne contredit en rien ses principes dans ses grands traits. C'est ce qui a poussé Sheikh Faysal Mawlawi, président du Conseil Européen pour la Fatwa et la Recherche, à dire : " Le mariage légal tel que pratiqué dans les pays

occidentaux est islamiquement valide tant qu'il n'y a aucune raison du point de vue de la shari'ah l'interdisant. Cela s'explique par le fait que la condition de base qui est l'accord des deux époux est présente dans le cas d'un mariage civil. De même, ce mariage implique généralement une publication. Concernant la condition des deux témoins, elle est, selon certaines écoles, requise dans le but de s'assurer que le mariage est rendu public, ce qui est le cas dans un mariage civil. Quant à l'accord du wali, il fait l'objet de divergences au sein des écoles de jurisprudence. S'il n'y a pas d'inconvénient qu'un musulman célèbre son mariage civil, il reste à définir l'attitude qu'il doit tenir au cours de cet événement quand on sait que le mariage civil tel que pratiqué sous nos cieux entraîne des comportements qui ne sont nullement prescrits par la loi.

D'abord, le musulman doit se passer des énormes dépenses que les gens font pendant les mariages civils pour se faire voir. Ce n'est que du gaspillage alors que cela est interdit par Dieu qui dit dans le coran : " Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment, car les gaspilleurs sont les frères des dia-

bles ; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur ".C17V26-27. En outre, la vanité est un péché grave qui consume les bonnes œuvres comme le feu brûle la paille, d'après le prophète.

Ensuite, le musulman ne doit pas à la faveur du mariage civil se permettre de commettre les interdits divins tels que offrir l'alcool à autrui (même s'il est non musulman), les soirées dansantes et " djandjioba " occasionnant diverses sortes de perversités, et les habillements non conformes à la sunna. Ce dernier point mérite qu'on s'y attarde afin d'interpeller surtout nos sœurs, qui hésitent pas parfois à s'habiller comme les autres avec la soi disante robe de mariée qui ne remplit aucun critère de vêtement de la musulmane : extravagante, transparente, manche courte, sans voile, les mèches... C'est une grave erreur que de se laisser entraîner alors que la robe de mariée ne fait pas partie des obligations du mariage civil. Il faut éviter de se faire manipuler ou d'imiter aveuglément au risque de renier les fondements de la religion. Le jour de son mariage, la musulmane doit être fière de porter son voile et de témoigner de la valeur de l'habillement islamique, le seul à garantir la dignité de la femme.

Religion de vérité

Par ailleurs, le mariage est une occasion de promiscuité et de laisser-aller. Il est vrai qu'il est permis de se réjouir et de s'amuser le jour du mariage mais cela doit se faire dans le respect des limites établies.

En définitive, retenons que le mariage civil pour le musulman est une simple formalité administrative et non un deuxième mariage qu'il faut organiser avec faste et zèle plus que la cérémonie religieuse. Il suffit seulement aux deux époux de se présenter avec les deux témoins devant l'officier civil pour remplir ces formalités sans être obligé d'y drainer des fou-

les. Celui qui s'évertue à vouloir faire comme les laïcs expose son couple et sa famille au péché à moins qu'il prenne la responsabilité de diriger les choses selon ses aspirations islamiques.

En outre, il est préférable de célébrer le mariage religieux avant le mariage civil pour éviter les attouchements interdits avant le mariage religieux. Ceux qui optent pour le contraire doivent savoir qu'il est interdit aux deux futurs conjoints de se toucher avant que l'union ne soit scellée devant un imam. Le mariage civil ne suffit donc pas pour le musulman ni

pour lever ces interdictions ni pour consommer l'union en dépit des similitudes entre les deux cérémonies.

Il reste que l'autorité religieuse et la mention de Dieu et de son prophète demeurent essentielles pour la validité du mariage. C'est dommage que la plupart des musulmans accorde plus de considération juridique au mariage civil que le religieux qu'il croit pouvoir rompre à tout moment sans aucune forme de procès alors le code civil ne permet pas cela pour le cas du mariage civil. Le bon sens voudrait que l'on accorde plus d'importance à l'engagement qu'on prend devant

Dieu et son prophète que celui devant nos semblables. C'est aussi une question de foi ! Parce que Dieu dit dans un hadith quodji à propos du divorce que parmi les choses qu'il a autorisé et qu'il déteste est le divorce ! Tout bon musulman doit éviter de faire ce que Dieu n'aime pas.

En somme, le musulman peut célébrer le mariage civil en bon citoyen tout en respectant les directives divines, mais il doit savoir que le mariage religieux est le seul qui vaut devant Dieu. ■

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA CONFECTION D'UN LOGO

La Caisse d'Epargne et de Crédits Baitoul Maal lance un avis de concours pour la confection de son logo.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent prendre part à ce concours, toute personne physique ou morale intéressée et apte à concevoir un logo répondant aux caractéristiques ci-dessous.

2. QUALITES RECHERCHES

1- Le logo de Baitoul Maal doit exprimer la nature et les activités de l'institution en tant que structure de microfinance au service du bien-être des populations et du développement socioéconomique ;

2- Il doit faire ressortir la philosophie et la particularité de Baitoul Maal en tant qu'institution financière islamique mettant en exergue les valeurs d'équité, transparence et de justice sociale en matière de collecte de l'épargne et de financement des micro-projets ;

3- Le choix des couleurs et des graphismes doit allier harmonie, sobriété, simplicité, expressivité et beauté ;

4- Le logo doit être facilement identifiable par sa spécificité et sa singularité et mémorisable par sa simplicité.

3. MODALITES DU CONCOURS

Les œuvres sont recevables aux heures d'ouverture du lundi au samedi au siège de la Caisse Baitoul Maal sis sur l'avenue Charles De Gaulle en face de la pharmacie Wend Kuni

Téléphone 50 36 94 99 Fax 50 36 94 99

La date limite de dépôts des œuvres est fixée au 26 juin 2009.

Seules les trois meilleures œuvres seront primées ainsi qu'il suit :

- 1er prix : 150 000 F CFA
- 2ème prix : 100 000 F CFA
- 3ème prix : 75 000 F CFA

Les œuvres primées deviennent la propriété exclusive de la Caisse Baitoul Maal qui se réserve toutefois le droit de ne retenir aucune œuvre au cas où les propositions soumises n'auraient pas été jugées satisfaisantes.

4. DEPOT DES ŒUVRES

Les œuvres doivent être déposées à la Caisse d'Epargne et de Crédits Baitoul Maal sous pli fermé avec au recto, l'adresse du postulant, et au verso la mention concours de confection de logo/ Baitoul Maal, en format A4, une copie en couleur, et une copie en noir et blanc plus un CD contenant la version en couleur.

La version électronique du commentaire doit être sur le CD et la version papier agrafée à la copie en couleur.

Ouagadougou, le 2 juin 2009

Le Vice-Président du Conseil d'Administration
El Hadj OUEDRAOGO Moustapha

L'IMAGE DU MUSULMAN DANS LES FILMS BURKINABE

L'homme de Dieu vaut bien mieux que cela !

Par Aris

Demandez à qui doit ressembler un musulman dans une production cinématographique au Burkina Faso et on vous dira : le mendiant, le méchant, le malfaît, le malhonnête, l'homme au bou-bou sale toujours dans des pratiques lugubres. C'est en effet l'image qu'on fini par graver dans la conscience commune, les films locaux.

Le processus d'acceptation d'une image pitoyable et néfaste du musulman s'opère ainsi tellement avec une certaine subtilité que les musulmans eux même adhèrent sans discernement. Ce jeu est devenu ainsi banal et courant qu'il est rare de voir un film sans l'outrage de l'image de ces autres citoyens de seconde zone. L'on finit par croire qu'on devrait, pour être musulman, réussir d'abord le plus indigne des tests, c'est-à-dire être le mauvais homme de la société.

L'on comprend pourtant difficilement ce paradoxe, établi à tort. Le

musulman est de toute évidence mieux que ce qui nous est présenté. Pourquoi alors une telle image vilipendée dans les films, notamment burkinabé ? Il est vrai que les musulmans aussi, plutôt certains d'entre eux ne s'illustrèrent pas positivement dans notre société. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour ternir l'image de toute une communauté d'hommes et de femmes dignes. Tentons une approche historique et sociologique pour comprendre cet état de fait. L'on sait que l'islam s'est installé dans nos contrées par le biais de colporteurs. Donc des commerçants non initiés à l'enseignement de l'école française. Ensuite, la religion a toujours été vue comme une affaire de vieux, conférant ainsi à tous ceux qui s'y intéressent, une image rétrograde. A cela s'ajoute le désordre qui est le propre de certains regroupements de musulmans. C'est autant de facteurs qui n'ont pas toujours milité en faveur

d'une bonne image de marque de l'islam et du musulman.

Est-ce pour autant qu'il faille assimiler automatiquement le musulman au plus mauvais des personnages dans les films burkinabé ? Nous disons non, et c'est le lieu de l'affirmer haut et fort. L'islam et le musulman incarnent la sagesse, la justice, l'égalité. L'image de l'islam telle qu'elle nous est montrée dans les films burkinabé doit nécessairement changer. Il est évident que cette image négative est loin de refléter ce qu'est la majorité des musulmans.

Par ailleurs, il est inadmissible de jouer avec les versets de Dieu comme cela se voit dans beaucoup de films. En effet des scènes de prières, des invocations faites avec des textes authentiques du coran et de la sunna sont banalisés sous forme de jeu, pour amuser même des musulmans.

Il est bon de savoir que la réalité

de l'islam aujourd'hui, est celle d'une communauté forte par le nombre, au sein de laquelle un processus de changement s'opère depuis dix deux dernières décennies.

Des associations sérieuses de jeunes et d'intellectuels travaillent en synergie avec toutes les composantes de la communauté des musulmans. Cela a donné lieu à l'émergence d'une génération de musulmans de la science et de la conscience qui savent entrer dans leur temps sans y dévaloriser l'homme ni oublier Dieu. Ces hommes et femmes ont aussi bien la pleine connaissance du monde moderne, ses valeurs positives ainsi que ses aberrations. Et c'est en toute responsabilité qu'ils mènent leur combat pour une éducation morale et spirituelle d'une société en perte de ses marques réellement humaines. Arrêtons donc de voir du musulman que du mauvais ! ■

Sagesse du mois

Un jour, une princesse se promenait seule dans la forêt. La nuit commença à tomber, et elle se rendit compte alors qu'elle était loin de chez elle et se mit à pleurer car elle n'arrivait plus à retrouver son chemin. Seule dans cette forêt, elle avait froid, faim et très peur. Elle marchait dans le but de retrouver son chemin quand soudain, elle aperçut une lumière au loin. Elle s'en approcha et vit une petite maison ; elle toqua à la porte et un jeune homme lui répondit, il s'étonna de voir une jeune fille à cette heure tardive de la nuit et lui demanda ce qui lui était arrivé. Elle répondit en sanglotant qu'elle s'était perdue, et il la fit donc entrer chez lui. Il vivait seul, il se rappela cette phrase : " Quand deux personnes sont seules, Shaitane est la troisième personne ". Il lui donna à manger, à boire ainsi que des vêtements chauds et lui présenta une chambre où elle passerait la

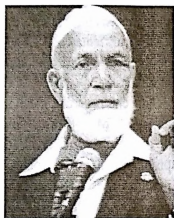
nuit. Il s'assura qu'elle ne manquait de rien, puis il partit faire la prière. Shaitane lui dit de se dépêcher, car la princesse est seule dans l'autre pièce : c'est une belle fille, parfumée, séduisante. Pour combattre Shaitane, le jeune homme enchaina une prière à la suite d'une autre, pendant une bonne partie de la soirée. Mais Shaitane continuait toujours à l'inviter à tenir compagnie à la princesse, et à commettre un péché. C'est alors qu'il alluma une bougie, mit son doigt dans la flamme pendant quelques secondes jusqu'à ressentir une violente brûlure, puis retourna faire la prière jusqu'au lendemain matin. Comme il faisait jour, il reconduisit la princesse chez elle ; celle-ci raconta tout ce qui s'était passé à son père, et lui dit qu'elle avait vu le jeune homme mettre son doigt dans la flamme d'une bougie, et avoir très mal. Le Roi convoqua alors le jeune homme

et lui demanda pourquoi il s'était volontairement brûlé le doigt. Il répondit que c'était une affaire entre lui et Allah. Mais le Roi voulait absolument comprendre et força le jeune homme à répondre. Alors, il expliqua : " La punition du péché est le feu de l'Enfer ; pour m'empêcher de commettre un péché, j'ai voulu ressentir la sensation du feu : c'est pour cela que j'ai mis mon doigt dans la petite flamme de la bougie, ceci m'a fait mal, même si c'était une petite flamme, alors j'ai pu imaginer un petit instant la punition du feu de l'Enfer ! " Le pauvre jeune homme avait le doigt tout brûlé. La princesse, qui avait tout entendu, se convertit à l'islam et, touchée par la délicatesse de ce jeune homme, l'épousa. Efforcez-vous donc à éviter les péchés... ■

AHMED DEEDAT

La vie et l'œuvre d'un illustre défenseur de l'islam

Par Aris



Ahmed Hoosen DEEDAT voit le jour en 1918 à Tadheshvar dans la Province de Surat, à l'Est de l'Inde. Il n'a que neuf ans lorsqu'il rejoint son père, Hoosen Qassim DEEDAT, en Afrique du Sud, où il est employé comme tailleur dans Grey Street. Tous deux s'installent alors à Durban. Il découvre alors en Afrique du Sud le racisme et l'oppression. Il souffre énormément de cette situation. Une scolarité effectuée à l'école islamique, Anjuman Islamic Madressa située dans Pine Street, lui permet d'étudier notamment l'Islam et l'Anglais. Par la suite, il poursuit sa scolarité à l'école laïque située dans Cross Street, puis à l'école gouvernementale de Carlisle Street. Enfin, il termine ses études en 1934 et trouve alors un emploi dans un magasin de Waschbank près de Greytown dans la région du Transvaal, région située au nord-est de l'Afrique du Sud, puis à la Mission Adams à Amanzimtoti.

Cette mission chrétienne marqua à jamais Ahmed DEEDAT. En effet, il y travailla en tant que vendeur dans un petit magasin, alors qu'il y avait à proximité de cette mission, un centre de formation pour missionnaires chrétiens. Des missionnaires qui se plaisaient à s'essayer régulièrement sur les jeunes musulmans employés dans la mission. Ainsi, Ahmed DEEDAT est lui aussi mis à l'épreuve et se voit poser des questions qui lui paraissent parfois inattendues et auxquelles il ne savait que répondre. Pourquoi Mohammed a-t-il imposé l'Islam par l'épée ? Comment se fait-il que Mohammed ait eu plusieurs femmes ? Savez-vous que le Coran est le plagiat de la Bible ? Autant de questions qui indisposaient le jeune DEEDAT qui, faute de formation et de connaissance de l'islam, ne peut répondre.

C'est alors qu'il découvre un ouvrage qui lui ouvrit toute grande les portes de la connaissance de l'islam. L'ouvrage, publié en 1915, soit trois ans avant sa naissance comme se plaisait à le faire remarquer Ahmad DEEDAT, s'intitule "Izharu al-haqq" (La vraie vérité). Cet ouvrage lui fit découvrir l'islam et lui permit d'acquérir une bonne approche de sa religion afin de la transmettre à son entourage. Ce livre arma Ahmed

DEEDAT, lui fournit des moyens afin d'assurer la défense de l'islam. Dès lors, il organisa des rencontres avec d'autres personnes et leur parla de la religion, de sa religion. Ces rencontres se multipliaient et son auditoire était toujours plus important. C'est au cours d'une réunion à laquelle il assistait qu'il fit la connaissance d'un Anglais musulman, M. FAIRFAX. Celui-ci enseignait la religion comparée, et donnait notamment des conférences ayant pour thèmes les prophéties telles qu'elles sont relatées dans la Bible. Ahmed DEEDAT suivit ces cours avec assiduité. Alors que M. FAIRFAX était absent, il proposa de le remplacer, un remplacement qui dura trois années avec un auditoire toujours plus important. "Enseigner fut pour moi la meilleure façon d'étudier !" avait-il déclaré.

Parallèlement à son emploi de vendeur, il suit des cours du soir. Il y étudie la dactylographie, la comptabilité et les mathématiques, entre autres matières. Il s'inscrit également à des cours ayant trait à la radio, à l'électricité et quelques autres matières techniques.

Il séjourna trois ans au Pakistan où il est employé au sein d'une manufacture textile. Il retourne en Afrique du Sud et

réintègre l'usine où il était employé auparavant comme directeur

Sept ans après, sa décision ferme et définitive est prise : devenir prédicateur. A partir de ce moment là, il consacrait la majeure partie de son temps à la mission qu'il s'est alors fixée : la défense de l'islam.

Au tout début des années 50, Ahmed DEEDAT rédige son premier livret : "Mohammed dans l'Ancien et le Nouveau Testament". Ce livret marque le début d'une longue série d'ouvrages plus ou moins volumineux, traitant de sujets divers - religion, politique, sémantique - tous aussi riches les uns que les autres, et qui incitent le lecteur, qu'il soit d'obédience musulmane ou chrétienne, à se remettre en question à chaque question posée ainsi qu'à chaque réponse donnée. Parmi tous les ouvrages que Ahmad DEEDAT a rédigés, deux sont particulièrement marquants : "La Bible est-ce la parole de Dieu ?" et "Les Arabes et Israël: conflit ou conciliation ?" Autant de sujets délicats qu'Ahmed DEEDAT tentait d'approcher, en établissant une étude comparative entre l'Islam et les autres religions, et plus particulièrement le christianisme.

Sa carrière d'orateur débute réellement en 1954, les conférences qu'il donnait connais-

Portrait

sent un succès. Un groupe de touristes, un jour, l'a même invité à se rendre à Johannesburg afin de donner une conférence pour la célébration de l'anniversaire du Prophète Mohammed. C'était en décembre 1958. Il donna une seconde à Durban. Il fonda le centre de formation pour musulmans "As Salaam" (la paix) près de Durban. C'est en quelque sorte déjà l'ébauche du futur IPCI (Islamic Propagation Centre International - Centre International de Propagation Islamique). L'évolution du nombre de ses conférences et leur succès le conduisirent à décider en 1959 de "faire carrière" en temps qu'orateur. Dès lors, il donna régulièrement des conférences devant un auditoire qui regroupait parfois plusieurs milliers d'auditeurs. Il était sollicité partout dans son pays, notamment dans les universités.

Il était également sollicité à l'étranger : en Europe, aux Etats-Unis, en Afrique, en Asie, par des pays chrétiens, musulmans, mais aussi bouddhistes, hindouistes... La conférence qui connut le plus grand succès fut, sans nul doute et jusqu'à ce jour, celle qu'il tint à Green Point, dans la région du Cap. Plus de trois mille personnes l'attendaient ce jour-là. Tout au long de son discours, le silence le plus religieux régnait et une ovation générale vint conclure celui-ci. On oublie son historique face à face avec le Révérend Jemmy Swaggart, ainsi qu'avec le pasteur stan-

ley scherberg à stockholm.

Comment cet homme qui se plaisait à se définir comme un autodidacte réussit-il à mobiliser tant de personnes lors des conférences données dans son pays, mais aussi à l'étran-

chétiens est incontestable.

Il utilisait dans ses discours une logique à toute épreuve afin de démonter, d'annihiler les accusations lancées contre ses raisonnements ou sa religion et retourne ces mêmes



Ahmed Hoesen DEEDAT pendant sa maladie

ger ? Pourquoi ses ouvrages et ses cassettes sont-ils traduits à présent ? L'homme est un personnage en lui-même. Il a pour lui un physique et un caractère fort, persuasif et des connaissances profondes dans le domaine des religions, ainsi qu'un don incontestable d'éloquence.

Doté d'un style net, clair, percutant et parfois très incisif, il s'est donné pour mission de défendre. Il reste au plus profond de lui-même attaché à la défense de l'Islam. Même ses adversaires reconnaissent qu'il n'a rien d'un fanatique. La connaissance de Ahmed DEEDAT des Saints Livres

arguments.

Au-delà des grandes conférences, Deedat s'engage parfois dans de brèves déclarations, comme pour le livre de Salman Rushdie "Les versets sataniques" à propos duquel il déclare : " Je considère que c'est là l'individu le plus malsain et le plus vil que j'ai jamais rencontré. Je n'ai jamais imaginé avoir connaissance, au cours de ma vie, d'autant de corruption morale, même de la part d'un non-musulman. Il est pourtant sensé être l'un des nôtres, il se veut musulman de naissance, mais en fait il n'est qu'un "Kafir" ("infidèle"), ou la

question palestinienne : "Pour moi, il n'y a que deux façons de combattre : l'une d'elles est l'OLP et je n'ai pas le droit d'encourager un peuple à faire ceci plutôt que cela. Les musulmans ont échoué dans toutes leurs tentatives. Si vous ne pouvez enfoncer le mur afin de passer au travers, alors il faut chercher une solution ailleurs ". Mais il restait tout de même très prudent sur les problèmes du monde contemporain. Certes, il restait ouvert aux idées autour de lui mais sa mission, avant tout, se résumait à la propagation de la religion islamique. Même si aux travers de ses écrits il était perçu comme un homme opposé à toute forme d'oppression, qu'elle soit physique, morale ou psychologique, à toute forme de colonialisme, qu'il soit politique soit économique.

Sa carrière dans le domaine de la religion comparée l'amena à voyager à travers les cinq continents et à dialoguer avec les leaders du monde protestant aux Etats-Unis et avec le pape Jean Paul II.

Son attitude dans la défense de la vérité était tellement ferme que Sheikh Deedat se vit refuser l'entrée en France et au Nigeria sous prétexte qu'il "causerait des troubles civils".

Le Cheikh Ahmed Deedat est décédé le lundi 8 août 2005 des suites d'une longue maladie ■

CARAVANE DE DAAWA DU CERFI

Au cœur des préoccupations des populations rurales

Par EAC

Transmettez de ma part ne serait-ce qu'un verset ", a dit le prophète Mohammad (SAW). C'est sans doute pour mettre en pratique cet enseignement que le CERFI a organisé les 2 et 3 mai, une activité dénommée caravane de daawa. La présente édition, 4e du genre, a permis aux responsables et aux militants du CERFI d'aller à la rencontre des populations dans les compagnes afin de leur transmettre le message de l'islam et de leur témoigner toute la solidarité islamique.

Pour cette édition, c'est l'axe Ouagadougou - Kombissiri - Pô - frontière du Ghana qui a été pris d'assaut par les caravaniers. Partic de Ouagadougou, la délégation composée de plus cinquante personnes, dont des responsables du Bureau exécutif, du CR du centre, du bureau provincial du Kadiogo et des militants, ont sillonné les villes et villages sur le parcours. Les activités, aussi variées les unes que les autres, ont été menées au bonheur des populations rencontrées.

En effet, les participants ont tenu des conférences avec les militants et les sympathisants du CERFI dans les chefs lieu des provinces.

Dans les mosquées des localités visitées (les villes et les villages), se sont déroulés des causeries et des prêches dans les mosquées. Plusieurs thèmes concernant la vie des musulmans, la pratique religieuse, la solidarité en islam et le rôle des intellectuels dans le rayonnement de l'islam ont été au menu.

Ces activités de sensibilisation ont été soutenues par des activités de solidarité des frères et sœurs de la capitale à l'égard des populations démunies des campagnes. En effet, la caravane a procédé à la distribution de matériels collectés auprès des fidèles à Ouagadougou. Ce sont entre autres des habits, des médicaments, du savon, des vivres... Ceci pour rappeler encore ces mots du Seigneur : " Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères et craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde " S49 V10.

Les activités ont été bien appréciées par les populations bénéficiaires, en témoigne l'intérêt qu'elles ont marqué pour chacune des activités. En effet, la population n'a ménagé aucun effort pour accueillir leur frères et sœurs de la caravane et participé massi-

vement à l'ensemble des activités. Elles ont souhaité vivement la pérennisation de celle initiative. Aussi, les caravaniers ont rendu hommage aux autorités religieuses, administratives et coutumières des différentes localités par une visite chez chacune d'elle. Certaines autorités, à l'image du Pôpé (chef de Pô), ont tenu à participer personnellement aux activités menées dans sa localité.

Ce fut aussi une opportunité pour les responsables du CERFI de traduire toute leur reconnaissance et leurs encouragements aux bureaux provinciaux du CERFI.

Si les actions de solidarité ont connu un tel succès, c'est surtout grâce à l'action des frères et sœurs, fidèles et sympathisants du CERFI qui n'ont pas hésité à apporter une partie de leurs biens pour être redistribués. Il y a aussi le soutien de certaines organisations telles que AMPO, la caisse Baitoul Maal. Cependant, il faut encourager les frères à faire mieux en terme de collecte car les besoins en milieu rural sont très grands et la quantité de matériels collectés était limitée. C'est une invite aux fidèles pour amé-

liorer leur part auprès du Seigneur de la Rétribution.

Cette année encore, la caravane a été une occasion de percevoir l'amour et l'engagement des populations rurales pour l'islam, mais aussi l'état de dénuement dans lequel se trouve une grande majorité de cette population. C'est pourquoi la caravane est une activité qui doit être pérennisée et elle doit s'étaler sur plusieurs jours. Et mieux encore, elle doit permettre aux intellectuels de prendre conscience que dans les campagnes des gens ont besoin du minimum pour vivre leur foi. La collecte des habits et autres dons ne doit pas s'arrêter à la seule période d'organisation de la caravane, mais elle doit s'étaler sur toute l'année, afin de permettre de récolter le plus grand nombre de matériels. Nous l'avons déjà dit, s'il y a un grand intérêt des populations pour cette activité, elle nécessite un plus grand professionnalisme dans son organisation.

Après les axes du Nord, du sahel et du Centre Sud, dans quelle direction la caravane déposera ses valises, l'Ouest ou le Sud-Ouest ? Ce qui est sûr, plusieurs localités attendent de recevoir aussi de telles opportunités ■.

72 heures de l'étudiant musulman : la foi au service de la citoyenneté

Par G.N

Le campus de l'université de Ouagadougou a vibré du 28 au 30 mai dernier au rythme des 72 heures de l'étudiant musulman.

Assany SEDEGO, Président du CGUO

Placée sous le parrainage du Pr Mamoudou Hama DICKO, DG du Centre National des Œuvres Universitaires, cette activité de l'AEEMB a regroupé des centaines d'étudiants musulmans autour de " la foi, facteur de consolidation des valeurs citoyennes ". Conférences, panel, projection, forum, exposition vente, visite guidée, exposition photos, présentation de mets... ont été au menu de cette 3e édition. Cadre d'échanges, de dialogue et de savoir entre les militants de l'Association et avec les différentes composantes de la communauté universitaire, les 72 heures de l'étudiant musulman ont été riches en réflexion.

En choisissant de montrer en quoi la foi est un facteur de consolidation des valeurs citoyennes, les organisateurs ont voulu : " rappeler aux uns et aux autres que porter la foi c'est aussi et à la fois chercher à se rapprocher de Dieu sans s'éloigner de ses créatures au sein de la cité. Les actes culturels ont pour finalité éduquer le musulman et de faire

de lui un homme de bien " a laissé entendre le président du Conseil général de l'université de Ouagadougou (représenta-

lien indissociable entre la foi islamique et la citoyenneté et surtout le devoir de tout musulman de cultiver en lui-



Assany SEDEGO, Président du CGUO

tion de l'AEEMB à l'UO).

Le DG du CENOU qui a apporté son soutien à la manifestation en acceptant son parrainage n'a pas omis d'encourager l'AEEMB en ces termes : " Pour construire l'Etat de droit, toutes les forces vives de la nation doivent jouer leur partition aux côtés du gouvernement en initiant ces types de sensibilisation à l'égard de leurs militants ou groupe social comme vous êtes entrain de faire ".

La conférence d'ouverture a été prononcée par l'imam Tiégo TIEMTORE. Il n'a pas manqué de faire ressortir le

même et au sein de la cité les valeurs citoyennes. Le respect du bien public et du bien d'autrui, le refus de la corruption, la conscience professionnelle, la protection de l'environnement, la construction de la cité, la promotion de la justice... sont des valeurs dont a besoin toute société pour amorcer son développement. On a tendance à croire que le développement de nos pays doit venir de l'extérieur ou des autres. Pourtant le véritable développement est d'abord endogène et dépend de chaque citoyen, acteur du développement. Si chacun faisait

son travail avec bonne conscience et respect du bien public tout en refusant la corruption, le favoritisme et le népotisme, le développement de nos sociétés ne serait pas une illusion. L'Etat de droit se construit à travers ces valeurs citoyennes.

Le panel au menu de l'activité a évoqué avec le Pr LOADA du Centre pour la Gouvernance Démocratique, le ministère des droits humains et d'autres invités de marque, l'apport d'une jeunesse citoyenne à la construction de l'Etat de droit au Burkina.

Ces 72 heures de l'étudiant ont aussi invité les étudiants autour d'un forum

Une vue des participants lors de la cérémonie d'ouverture universitaire sur la contribution des mouvements associatifs à la gestion des crises universitaires avec la JEC (Jeunesse Estudiantine Chrétienne), le GBU (Groupe Biblique Universitaire), le MBDHP (Mouvement burkinabé des Droits de l'Homme et du Peuple), l'AEEMB et l'Université de Ouagadougou sur la table du forum. Ce forum s'est tenu dans un contexte actuel marqué par la suspension des activités pédagogiques dans la majorité des UFR à la suite du mot d'ordre de grève illimité lancé par le Syndicat national des Enseignants.

Suite page 12...

Récit d'un itinéraire spirituel

Par Idriss

Ali vit à Ouagadougou. Il est marié, père de trois enfants. Sa jeunesse a été à l'image de beaucoup de jeunes "branchés en haute tension" de sa génération : les femmes, l'alcool, le vagabondage dans tous ses sens, la drogue...

Le retour à la source

Un soir, de retour de ses virées, il rencontra un groupe de prêcheurs itinérants qu'il pût écouter malgré les effets secondaires de son alcool qui s'annonçaient déjà lourds. D'un silence religieux, il reçut le message. Sa nuit fut perturbée par ces sagesse distillées dans ses oreilles que son âme n'a cessé de ruminer. Après moult réflexions, le matin, il se rendit à la mosquée jouxtant sa demeure. Il se convertit tout en gardant son nom Ali. Un retour à la source que l'imam et ses ouailles ont commenté et apprécié. La fraternité islamique aidant, il fut donc intégré, tout de suite, à un groupe.

Une ascension fulgurante

La communauté l'initia au vrai "islam". Désormais son menton se laissait décorer par une barbe très fournie. La distance entre lui et les femmes s'allongeaient

davantage au jour le jour. Il ne les saluait plus, encore moins ne causait avec elles. Les manches de ses pantalons s'éloignaient de plus en plus du sol et de sa cheville. Quelques ans plus tard, il se maria à une femme qu'il voila. Sous l'effet de ses interprétations des textes islamiques, cette dernière a été interdite de mettre les pieds dehors. Il priait bien, fréquentait assidûment la mosquée. Il avait toujours un document islamique à la main et ne causait avec ses interlocuteurs que de l'islam, du Coran et du prophète Mohammad (saw). Il disposait d'un certain nombre de critères, déterminés en référence à sa pratique de la foi, qui lui permettaient de juger de la bonne ou mauvaise santé spirituelle de tout musulman. Toute chose qui lui avait attiré toutes les attentions des fidèles de la mosquée et des habitants de son quartier. Il finit par prendre, d'une certaine manière, distance de tout ce qui, selon lui, ne répondait pas aux normes de la "communauté sauvée".

Un enfermement injustifiable

La télévision et le cinéma, invention du diable, étaient entre autres choses, des éléments qui garnissaient sa

liste de choses illicites. Le bus lui était interdit ainsi qu'aux membres de la famille. Tout comme les autres transports en commun, le bus n'était ni moins ni plus qu'une ruse de satan pour amener les hommes et les femmes, par la promis-cuité qu'il impose, à la fornication. Il avait une moto. Mais pour se conformer davantage à la tradition du prophète (saw), il préférait circuler sans sa monture, avec un bâton à la main.

L'école classique, il la percevait comme une corde du démon par laquelle, après avoir enchaîné ses disciples, il les conduisait doucement mais sûrement vers le gouffre infernal de l'au-delà. Vous en doutez ; aucun de ses enfants ne connaît le chemin de l'école. Toutefois, ils ne sont pas moins imprégnés de certaines pratiques de la vie menée par certains amis scolarisés ou non de leur génération. En réalité, ses enfants, une fois libérés de leur prison paternelle, se laissent tenter par toutes les distractions qui tombaient sous leur sens. Une façon de rattraper le temps perdu ou de se venger de ce gourou qui était convaincu d'accomplir une mission messianique. Ce jeu de cache-cache fonctionnait

à merveille jusqu'au jour où le père fut informé par les voisins que l'un de ses enfants fréquentait un temple. Cette information le pétrifia d'abord avant de le tétaniser. Il s'énerva, gronda, vociféra et hurla.

Le déclin

Ce fils ou ce renégat fut chassé de la famille. Là, c'était la deuxième fois. La première, sa fille enceinte n'a pas eu le temps de ramasser les bagages. Elle a été récupérée par les marchands de foi ou d'illusions. Quelques jours plus tard, son fils revint en famille, accompagnés de quelques membres influents de sa congrégation, chargés de riz, de maïs et d'huile américains. Tout ceci était soutenu par une enveloppe dont la forme gonflée présageait un contenu alléchant. En plus de cette dernière, il reçut, non sans mettre en garde son fils - sûrement pour la forme - les excuses de son rejeton, présentées par le pasteur.

La délégation prit congé d'Ali, mais son fils resta, selon les conseils du révérend, pour l'aider à ranger les vivres dans le magasin. Quelques jours après, la même délégation revint, porteuse d'un message lourd ; si lourd qu'il a néces-

Leçon de vie

sité le déplacement du pasteur principal. Selon les termes de ce demeuré : " votre fils a fait un rêve, plus exactement, il a reçu une révélation à travers lequel Jésus nous envoie vous annoncer le message de la vie : il vous aime et vous appelle à le servir "

Ali demanda un temps de réflexion qui lui fut accordé. En repartant, la délégation n'oublia pas de manifester la générosité de Jésus dans la cour.

Ce jour Maghrib et Ichai n'ont pas trouvé refuge dans la cour d'Ali; ce demeuré était occupé par sa réflexion ou avait déjà changé son fusil d'épaule. Le lendemain, toute la famille fut réunie. Information leur fut donnée que le chef de famille s'est déshabillé de son boubo islamique et, du même coup, tout le monde fut invité à faire pareil. Pour les enfants en réalité, ce n'était qu'une formalisation.

A qui la faute ?

A qui la faute, est on tenté de se demander. Mais, peut-on lui en vouloir de changer de religion ? Evidemment non. La liberté de croyance est garantie dans le coran. S2V256. Mais tout de même ! Quand on arrive à un tel degré de rigueur dans sa religion, dégringoler de la sorte interloque plus d'un. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées.

- Il a été terrorisé par la misère. Ainsi, il n'a pas eu d'autres choix que de troquer sa foi contre du mondain. Dans ce cas, il n'est pas le premier dans l'histoire et le coran en garde des traces. Cependant, cela ne peut être qu'une hypothèse parce qu'en matière d'austérité de la vie, il ne pouvait trouver mieux que le prophète. Il était d'autant dans la tradition du prophète qu'il a fait l'objet de chantage comme le prophète; "sounnatiquement" il aurait dû résister.

- Il ne connaissait pas sa religion ou n'en était pas convaincu : cette hypothèse est plus vraisemblable et plausible. L'apparence est souvent trompeuse. En matière de foi, cette maxime est souvent encore plus réaliste. La foi islamique est comme un arbre. L'abondant feuillage verdoyant qui en pousse, doit refléter la bonne santé intérieure de l'arbre. Sinon ce ne sont que des plantes parasites qui finissent par détruire l'arbre lui-même.

- Il en a trop fait ; finalement l'adoration s'est révélée être un lourd fardeau insupportable. Pourtant le prophète a été on ne peut plus clair à ce propos : " Cette religion est facile ; quiconque l'étreint trop se retrouvera terrassé par elle ".

-La communauté des musulmans a aussi sa part de responsabilité dans tous

ces constats. Ali et sa famille ont été mal conseillés et accompagnés. Notre conduite à son égard devrait s'inspirer des recommandations du prophète. En mémoire, en réponse à des bédouins qui voulaient sacraliser toutes leurs vies, il leur recommanda le juste milieu en toute chose.

Très souvent nous allons très vite en besogne; dès qu'un individu se convertit, on le catapulte tout de suite dans la prière, le jeûne, le pèlerinage à la Mecque, la Zakat; son nom est automatiquement changé, mais nous oublions une chose : sa volonté s'est tournée vers dieu certes, mais est-ce que son coeur à effectué l'émigration ? C'est la phase la plus primordiale de la conversion. Lorsque le coeur est défriché, purifié et ramolli, le message divin devient un matériau léger de l'âme et tout sacrifice consenti est senti comme un plaisir, une logique. C'est la leçon que le prophète nous a enseignée en restant treize ans à la Mecque juste pour ancrer cette foi dans les tréfonds de nos premiers frères. Qu'Allah les agrée.

Seigneur maintiens nous sur Ta voie droite et ramène les brebis qui se sont écartés du troupeau. Allahou a'lalame ■

... suite de la page 10

gnants chercheurs (SYNADEC) le 8 avril, réclamant par cette voie, une revalorisation de leur statut. La situation actuelle de crise que traverse l'université de Ouagadougou est le résultat d'un échec des négociations avec le gouvernement qui vient de publier le point de ces négociations. Pendant que chaque camp jette la balle sur l'autre, les étudiants, eux, s'interrogent sur leur sort. Que vont-ils devenir ? En attendant de savoir ce qu'ils deviendront, ils ont surnommé leur campus " Guantanamo " en référence à la misère des prisonniers présumés terroristes incarcérés par BUSH à Guantanamo après les attentats du 11 septembre 2001. L'AEEMB a saisi cette occasion de regroupement pour appeler à la culture du dialogue : " nous voulons à travers cette tribune associer notre voix à d'autres beaucoup plus porteuses pour interpeller chacun des protagonistes de cette crise à faire un dépassement de soi afin qu'on puisse aboutir à un dénouement heureux ".

Le sport s'est également invité à ces 72 heures avec une nuit de maracana qui a opposé les différentes UFR et qui a consacré la victoire des juristes sur les économistes en finale. Les étudiants se sont séparés sportivement en se donnant rendez-vous en 2010. ■

La pudeur en islam

Par Idriss

Je vais vous entretenir à travers ces quelques lignes au sujet d'une chose qui, malheureusement, se fait de plus en plus rare de nos jours: il s'agit de la pudeur. C'est vraiment là un triste constat, mais à vrai dire, cela avait déjà été prédit par le Prophète Mouhammad (SAW). Cependant, avant de continuer, je vous propose de voir de façon un peu plus précise ce que je désigne par le mot pudeur. Les savants de l'Islam nous apprennent qu'il en existe deux types.

Le premier est la pudeur naturelle ("al hayaa-oun-nafsaniyy") celle qui existe en chaque être humain, placé en lui par Allah et qui est un sentiment de réserve et de retenue qui empêche l'homme de faire ou de dire des choses pouvant choquer ou révéler un caractère blâmable.

Le deuxième type de pudeur ("al hayaa-oul-Imâniyy") qui résulte de la foi en Dieu. Cette pudeur, qui est propre au croyant, est une qualité qui habite son cœur et qui l'empêche de faire le mal quelque soit l'époque, l'endroit ou les conditions dans lesquelles il se trouve. Elle empêche au croyant de faire le mal, même quand il est seul et qu'il n'a personne pour le voir, car au fond de lui, il a la conviction qu'Allah le voit toujours. Contrairement au "hayaa-oun-Nafsaniyy" qui existe naturellement chez l'homme, le "hayaa-oul-Imâniyy" ne s'acquiert qu'à la suite d'efforts répétés. C'est à propos de cette pudeur que le Prophète

(SAW) a dit: "... le Hayya est une branche importante de la foi." En d'autres mots, le croyant doit s'abstenir de faire le mal, par honte à l'égard d'Allah.

Il est du devoir du musulman d'entretenir et de développer ces deux sortes de pudeur. Plus que tout autre, il se doit de manifester de la pudeur, envers ses semblables et envers Allah, dans son comportement, dans ses actes, et surtout dans sa tenue vestimentaire. Les enseignements du Qur'aane et de la Sunnah dirigent le musulman vers cette voie: tout acte ou comportement qui pourrait nuire à la morale publique a été prohibé par l'Islam. C'est ainsi que l'Islam a imposé aux hommes et aux femmes de couvrir certaines parties de leurs corps. D'après l'école hanafite par exemple, il est strictement interdit aux hommes de découvrir la partie du corps qui se trouve entre le nombril et les genoux inclus, et ce, en présence de n'importe qui (même des enfants ! exception faite cependant de l'épouse.)

Le Prophète (SAW) a aussi empêché aux musulmans de tenir un langage grossier et vulgaire, un langage qui serait justement contraire à la pudeur. Le Prophète (SAW) lui-même, lorsqu'il parlait à ses compagnons de sujets assez sensibles, employait toujours un langage plein de finesse et faisait appel à des métaphores, à des images, manifestant de la sorte sa pudeur jusque dans ses propos. On pourrait trouver encore

beaucoup de Hadiths qui montrent l'importance que le Prophète (SAW) accordait à cette qualité essentielle. Il disait en ce sens: "La pudeur n'amène que le bien." Dans d'autres Hadiths, il a aussi fait allusion aux maux qui apparaissent dans une société où cette qualité tend à disparaître. C'est pourquoi il est triste de constater que de nos jours, elle se fait de plus en plus rare. Il faut reconnaître cependant que le musulman est confronté à un dilemme. D'un côté il est conscient de l'importance de la pudeur en Islam. Mais de l'autre côté, il est submergé par le libertinage et l'impudeur qui règnent dans son environnement et dans la société dans laquelle il vit. Que doit-il faire alors ?

1. En restant dans le domaine du possible, et en gardant à l'esprit les réalités actuelles, je vais vous faire humblement trois propositions afin d'essayer de surmonter cette difficulté. Ne cherchons pas à révolutionner notre environnement, à tout changer autour de nous. Commençons par être gardien de la pudeur dans notre propre foyer, avec nos épouses, nos filles, et bien sûr nos fils. C'est là une tâche d'autant plus importante aujourd'hui que notre foyer est infiltré par des influences néfastes, qui contribuent à saper et à faire disparaître la bonne morale de notre famille. Comme il est triste de voir aujourd'hui différents membres d'une même famille, qui, sans aucune honte, sont assis devant un écran et regardent tout sortes d'images obscènes et immora-

les. Sincèrement, pensez-vous qu'avec de tels agissements la pudeur sera sauvegardée dans le foyer ?

2. La deuxième chose qu'il nous est possible de faire pour sauvegarder la pudeur dans notre société, c'est de préserver notre regard, et ainsi être un peu plus à l'abri des tentations qui conduisent vers le libertinage. Le regard, ne l'oublions pas, a été qualifié de flèche de Satan dans les Hadiths.

3. Et enfin, la troisième chose à faire, c'est bien entendu de fortifier notre foi en Dieu. Comme nous l'avions vu au début, la pudeur est aussi un fruit de la foi. Il est donc tout à fait logique que plus nous serons imprégnés par la présence d'Allah, et plus il nous deviendra difficile de le désobéir. A partir du moment où nous aurons en nous cette présence divine, cette honte d'aller à l'encontre des commandements divins, il nous sera beaucoup plus facile de nous préserver des actes et des comportements répréhensibles et immoraux, même lorsqu'il n'y aura personne pour nous voir. Les Traditions nous apprennent que les Compagnons eux-mêmes ressentiaient souvent le besoin de revivifier leur foi. Qu'en est-il de nous, qui vivons dans un environnement où le matérialisme règne en maître, et où on a tendance trop souvent à oublier Allah ?

Qu'Allah nous aide tous à y parvenir. ■

Mohamed Patel,
extrait de *La Page de l'Islam*

Le jeu international

AFGHANISTAN

Il faut maintenant négocier avec les Talibans !

Par FAROUK

Depuis 2001, l'Afghanistan n'a eu de cesse de dominer la scène médiatique mondiale, du fait de l'occupation américaine et de la guerre qui s'y mène. Au lendemain des attentats du 11 septembre, -on a vite fait de désigner Oussama Ben Laden et les Talibans comme les principaux responsables de cet incroyable outrage à la toute puissante Amérique. On a fait croire qu'il s'agissait d'une guerre juste qui avait pour objectif de libérer de l'oppression talibane la population afghane, donner une chance à la démocratie en Asie centrale, mais surtout de capturer Ben Laden.

Et on croyait au regard des déclarations guerrières de Bush et de la chute rapide des Talibans que cette dette allait vite prendre fin. Comment il pouvait en être autrement quand sait que les Occidentaux ont déployé quelques 50 000 soldats avec une frappe de feu impressionnante ? Mais c'est mal connaître l'Afghanistan et les Afghans.

Ces derniers mois sont venus contredire cette réalité, et pis, la guerre est loin d'être gagnée, elle est peut être même entrain de tourner à l'avantage de ceux pour qui

les occidentaux ont eu du mépris. Certes, la conquête, en 2001, fut facile. En quelques semaines, les taliban avaient été mis en déroute. Mais aujourd'hui, ils contrôlent des provinces entières et campent aux portes de Kaboul, la capitale. "L'Afghanistan est un cas d'école.

Pakistan avec un risque d'embrassement de toute la région.

La situation est si mauvaise pour les forces occidentales, que le parallèle avec l'occupation russe s'impose. Après l'invasion de 1979, l'armée rouge a occupé le pays pen-

réchauffe en son sein les pires terroristes de la planète. Qui nous menacent constamment et qu'il faut éliminer jusqu'au dernier si on ne veut pas revivre les atrocités d'un certain 11 septembre 2001.

Mais, il est désormais clair que cette guerre est impossible à gagner pour les coalisés tout comme il l'a été pour les Soviétiques. Dans les années 1980, les Soviétiques avaient mobilisé 160 000 hommes, face à des Afghans déterminés. Comment d'ailleurs espérer contrôler cette mosaïque de tribus avec 50 000 soldats occidentaux ? Selon Jean Pierre Maulny, le directeur de l'Institut des relations internationales et stratégiques (Iris): "Il ne peut pas y avoir pour l'Otan de victoire militaire, ni non plus de défaite, sauf si la lassitude des opinions entraîne un retrait des troupes".

" Il ne peut y avoir de solution militaire ", ajoute Margolis célèbre chroniqueur américain, qui suggère d'ouvrir une négociation avec les talibans. Margolis n'est pas le seul à prôner le dialogue avec les talibans : c'est une proposition qui a également avancée en Grande Bretagne. Mais un tel discours est actuellement inaudible



Le président Karzan surnommé le maire de Kaboul

En quelques années, on a transformé un succès en échec", commente Manuel Reinert, qui dirige à Londres le Conseil de Senlis, un centre d'analyse dont les spécialistes figurent parmi les meilleurs connaisseurs de la réalité afghane.

Aujourd'hui on se demande si la paix en Afghanistan ne passe pas par des négociations avec les Talibans surtout que cette guerre est entrain d'être exportée au

dant dix ans, sans jamais parvenir à contrôler ce vaste territoire avec une topographie décourageante.

Aujourd'hui encore, lorsqu'il leur faut justifier auprès de leurs opinions la mort au combat de soldats occidentaux, les dirigeants politiques, à Washington comme à Paris ou à Londres, mettent en avant les nécessités de la lutte contre le terrorisme. La "bonne guerre" en fait ! Parce que l'Afghanistan est censé être le serpent qui

Le jeu international

aux Etats-Unis (ou "taliban" et "Al-Qaeda" sont quasiment synonymes). Et pour Sarkozy, discuter avec les "amputeurs de mains" n'est pas non plus une option envisageable, même si son ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner s'est montré plus ouvert.

Par ailleurs, un récent sondage d'opinion en Afghanistan indique que, 74% des sondés sont favorables à des négociations et 54% disent qu'ils soutiendraient un gouvernement de coalition avec des taliban.

Ce sondage effectué par le "Canadian Globe and Mail" montre qu'il existe des divisions profondes dans le pays

et qu'une majorité de la population ne se prononce pas sur l'issue de la guerre (40% pensent que l'actuel gouvernement d'Hamid Karzai, allié des US et de l'OTAN, va gagner, 19% que ce sera les talibans et 40% répondent qu'il est "trop tôt pour se prononcer").

Le chef taliban Mullah Mohammad Omar a déclaré à l'Agence France Presse au début de l'année: "nous nous battons pour libérer notre pays. Nous ne sommes pas une menace pour le monde."

Malgré l'illusion que les Occidentaux se font de leur avance sur le terrain, les Nations Unies considèrent

qu'un tiers du pays est "inaccessible" et près de la moitié, est à "haut risque". Le nombre d'engins explosifs improvisés a été multiplié par cinq en 2008, et les attentats autour de Kaboul ont augmenté de 70%. Le gouvernement national actuel sort peu de Kaboul. Le président Karzai est surnommé "le maire de Kaboul".

D'après Der Spiegel, les taliban remontent actuellement vers le nord, vers la province de Kunduz, exactement comme ils l'avaient fait en 1994 quand ils avaient quitté leur base de Kandahar et s'étaient mis en route pour prendre le contrôle de tout le

pays. L'"Asia Times" dit que la stratégie des insurgés est de couper les routes d'approvisionnement logistique de l'OTAN qui partent du Pakistan et de créer un "couloir stratégique" depuis la frontière jusqu'à Kaboul.

Ce qui est sûr, c'est que la fin est encore pour longtemps et l'issue très incertaine. Gars à celui qui osera pronostiquer ! Mais pour la paix dans et la stabilité dans la région et au nom du fait qu'il faut maintenant alléger les souffrances des populations innocentes, les Occidentaux doivent envisager humblement et sans orgueil, des négociations. ■

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à la Preuve 01 BP 5733 Ouagadougou 01

Je m'abonne à la Preuve pour recevoir :

6 numéros au prix de 2500F CFA

12 numéros au prix de 4000F CFA

Abonnement de soutien (A votre discrétion)

Nom ou raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

e-mail :

Date :

Signature

Différend frontalier : le Burkina Faso et le Bénin s'accordent

Comme convenu lors de leur rencontre de travail, le 11 mai dernier à Ouagadougou sur leur différend frontalier, les délégations burkinabè et béninoise se sont retrouvées le mercredi 19 mai 2009 sur les lieux du litige. A Pama et à Kourou/Koaliou (zone litigieuse), il s'est agi d'instruire les autorités administratives locales à une gestion pacifique de la zone et de sensibiliser les populations frontalières à une cohabitation harmo-



nicuse.

Kourou/Koaliou est une bande de terre de 68 km² qui divise depuis plusieurs

années deux pays voisins, le Burkina Faso et le Bénin. Un différend né d'une interprétation contradictoire des textes

juridiques sur une portion d'à peine 10 km de terrain. Afin d'éviter le pire, les présidents du Burkina Faso, Blaise Compaoré et du Bénin, Yayi Boni, ont jugé bon de saisir la Cour internationale de justice pour régler définitivement le litige. Mais en attendant ce verdict du tribunal international qui prendra certainement du temps, les deux pays ont trouvé ensemble les voies et moyens de coexistence pacifique des populations frontalières. ■

COTE D'IVOIRE : Enfin une date de sortie de crise !

Le chef de l'Etat ivoirien a saisi l'occasion de la tenue du Cadre Permanent de Concertation à Ouagadougou le 18 mai dernier pour affirmer que la date de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire fixée au 29 novembre 2009 est une date sûre confiant qu'ils pourront maintenant terminer l'identi-



fication. Pour le président ivoirien, ce n'est plus une

question politique mais plutôt une question de mise en œuvre même si du côté militaire les choses traînent encore un peu. Le CPC a entériné la date du premier tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire au 29 novembre 2009. Cette convergence de points de vue des membres du CPC traduit

une volonté manifeste de faire de la Côte d'Ivoire un pays de paix et de prospérité. Espérons et prions afin que cette sortie de crise annoncée soit réelle et permette aux fils et aux filles de la Côte d'Ivoire de se réconcilier avec eux-mêmes pour leur bonheur et pour celui du pays tout entier. ■

Niger : Mamadou Tandja dissout le Parlement

Mamadou Tandja, le président du Niger a dissous par décret, le mardi 26 mai, le Parlement. Cette décision intervient au lendemain d'un avis défavorable de la Cour constitutionnelle, qui s'était prononcé contre l'organisation d'un référendum visant à prolonger le mandat du président. Son dernier quinquennat prend fin en 2009. Le président Tandja ne dis-

pose pas d'une majorité à l'Assemblée nationale. Son parti le MNSD (la coalition du Mouvement national pour une société de développement) ne compte que 48 députés sur 113. Dans la situation politique actuelle, le scénario entre le chef de l'Etat et l'Assemblée était à qui va dégaîner le premier. L'Assemblée a la possibilité de renverser le gouvernement par une motion de cen-



sure. Elle avait aussi la possibilité de mettre en accusation

le président de la République, surtout après l'avis défavorable de la Cour constitutionnelle, si celui-ci persistait dans son projet de référendum. L'arme que détenait encore Tandja, était la dissolution de l'Assemblée. Et il l'a utilisé. Le décret a été lu en séance plénière le mardi 26 mai en l'absence du président de l'Assemblée, Mahamane Ousmane. Quelle démocratie ! ■